

# LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

## Mesures gouvernementales : entrée en vigueur ce mercredi 15 décembre

Il s'agit des contraintes liées à la présentation d'un test PCR négatif ou d'une attestation de vaccination pour accéder aux lieux publics, de la fin de la gratuité des test PCR, mais aussi de la liberté de circuler pour les personnes vaccinées au-delà des heures du couvre-feu et de l'inobservation de la quarantaine pour les personnes vaccinées dès leur entrée sur le territoire national, entre autres.

Hans NDONG MEBALE  
Libreville/Gabon

APRÈS le chapelet de mesures visant à circonscrire la pandémie du coronavirus au Gabon et à faire la promotion de la vaccination de masse, l'équipe gouvernementale coordonnée par le ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur, Lambert-Noël Matha, était hier face à la presse nationale et internationale.

Lors de ce point-presse organisé à Libreville à l'im-

meuble Arambo et qui avait pour objectif de préciser un certain nombre de points, les membres du gouvernement gabonais, ont tour à tour expliqué, dans les détails, l'ensemble des mesures qui entreront en vigueur dès demain mercredi 15 décembre 2021. En effet, cette conférence de presse gouvernementale n'avait rien de surprenant, tant le contexte, et l'arsenal juridique accompagnant les dites mesures, ne présageaient d'aucune information nouvelle. Dans cette logique, c'est Lambert-Noël Matha qui a été

invité le premier à se prononcer sur les différentes mesures. Pour lui, "les mesures qui ont été prises, ont pour objectif de nous faire revenir à une vie normale. Le Gabon n'est pas un cas particulier, nous ne sommes pas en train de réinventer la roue. Il s'agit d'une pandémie mondiale à laquelle nous sommes tous invités à faire front commun. Il n'y a aucune volonté de nuire ou de toucher aux libertés individuelles". Concernant la date du 15 décembre, jour d'entrée en vigueur des dites mesures, le ministre de l'Intérieur a

souligné que "l'objectif est de relancer notre économie. Je ne saurais présager de ce qui pourrait arriver, nous aviserons en fonction de la situation. Aussi, il ne serait pas compréhensible qu'une frange de la population

descende dans la rue pour des mesures qui sont prises à leur profit". Réagissant à son tour aux interrogations des journalistes, le ministre de la Santé, Guy-Patrick Obiang Ndong, a pré-

## Vaccins et tests : faciliter l'accès !

Sveltana NTSAME NDONG  
Libreville/ Gabon

L'issue de la conférence de presse animée hier par les membres du gouvernement sur la situation épidémiologique de notre pays, les populations sont désormais fixées sur la conduite à tenir pour un retour rapide à une vie normale : être vacciné ou subir des tests payants tous les 14 jours.

La vaccination et le test PCR restent donc la seule alternative pour la préservation de sa santé et celle des autres. Sauf que l'engouement observé ces derniers jours vers les quelques points de vaccination et de dépistage de

la pandémie à travers le Grand Libreville pose un véritable problème lié à l'accès même à ces sites. Ce qui en soi devient un casse-tête, si tant est que le salut passe par ces sites.

Le dernier exemple en date, la folle ruée enregistrée hier, avant la date butoir de l'entrée en vigueur des tests payants au centre de prélèvement du Pr Gahouma et celui du Cente Hospitalier de Libreville (lire par ailleurs). L'assaut des populations tenant à profiter des derniers tests gratuits était tel que le personnel affecté sur ces sites a eu un mal fou à travailler. Sur le site du Pr Gahouma, la foule a même cassé le portail. Il a fallu l'intervention des forces de l'ordre pour essayer

de canaliser les demandeurs. Avec l'entrée en vigueur de la vaccination de masse et pour ne pas revivre de tels scènes, il serait donc judicieux pour les autorités d'envisager des vaccinodromes avec un accès facile et sans rendez-vous en vue d'encourager les candidats au vaccin. Envisager aussi par exemple des unités mobiles et pérennes dans les espaces publics et l'entrée des grandes surfaces commerciales ou autres.

Mais tant que des pesanteurs liées aux prises de rendez-vous et autres vont perdurer, la campagne vaccinale actuelle en pâtira. D'une manière ou d'une autre.



Photo : Jean Madouma

COMMUNICATION GOUVERNEMENTALE

**NOUVELLES MESURES APPLIQUÉES À PARTIR DU 15 DÉCEMBRE 2021**

- FIN DE LA GRATUITÉ DES TESTS PCR :
  - Test Normal : 20 000 FCFA,
  - Test Rapide : 50 000 FCFA.
- ACCÈS À CERTAINS LIEUX RÉGIS PAR LA PRÉSENTATION D'UN PASS SANITAIRE :
  - Test PCR négatif de moins de 14 jours.
  - Schema de vaccination complet.
- ACCÈS AUX ADMINISTRATIONS PUBLIQUES ET ENTREPRISES (EMPLOYÉS) :
  - Présentation d'un Pass sanitaire : Test à la charge de l'employé non vacciné.
  - Présentation d'un Pass sanitaire : Test à la charge de l'employé non vacciné.
- LIEUX EXEMPTÉS DE PASS SANITAIRE :
  - Les magasins d'alimentation
  - Les pharmacies
  - Les hôpitaux pour les malades
- VOYAGES INTERNATIONAUX
  - Vaccinés : Test PCR à 20 000 FCFA.
  - Non-vaccinés : Quarantaine de 5 jours dans un hôtel + 70 000 FCFA de test
- COUVRE-FEU À 21H
  - Le couvre-feu demeure mais ne s'applique plus aux personnes vaccinées.
- OUVERTURE DE TOUS LES COMMERCES APRÈS LE COUVRE-FEU (BOÎTE DE NUIT, BARS, SALLES DE JEU...)

L'ensemble du personnel en service doit être vacciné  
Les clients doivent être tous vaccinés  
Respect du port du masque et de la distanciation sociale



Conférence de presse des membres du gouvernement, hier à Libreville.

## Quid de la notion de lieux publics ?



R.H.A  
Libreville/Gabon

Le gouvernement vient de s'exprimer sur l'ensemble des mesures qui devraient être appliquées dès ce mercredi 15 décembre sur l'ensemble du territoire national. Si certains points ont été évoqués, il reste que l'adresse des deux membres du gouvernement Ossouka Raponda manque encore de clarté. Le flou demeure en effet sur un ensemble d'aspects qui retiennent l'attention des populations à la veille de l'application de ces nouvelles règles anti-Covid-19. Surtout sur la notion de "lieux publics". La messe étant dite, il faudra cependant être en possession d'un pass sanitaire (test négatif ou attestation de vaccin) pour accéder à un lieu public. C'est du moins ce qu'a indiqué le ministre de l'Inté-

rieur, Lambert- Noël Matha. Les pharmacies, hôpitaux et commerces sont exemptés de cette mesure. S'il est précisé que les hôtels, bars et restaurants sont concernés par ces nouvelles règles, il reste que des précisions étaient tout de même attendues de la part du gouvernement. Qu'en est-il des écoles, cimetières et lieux de culte ? Les salons de coiffure sont-ils aussi concernés par ces restrictions ? Qu'en est-il du modus operandi ? Des agents des Forces de défense et de sécurité seront-ils chargés de contrôler les usagers des lieux publics sus-cités ? Autant de questions qui auraient pu éclairer l'opinion publique et éviter des malentendus, des interprétations, voire des abus de la part de ceux qui sont chargés de veiller à la mise en application desdites mesures.

sé que "tous les membres du gouvernement gabonais qui sont éligibles à la vaccination ont été vaccinés. La mesure de la visioconférence est une retombée de la Covid-19, qui nous a montré l'efficacité du travail à distance. Nous n'avons jamais dit que la vaccination était obligatoire au Gabon. La vaccination est fortement recommandée et non obligatoire comme l'a rappelé le chef de l'État. Le pass sanitaire est un test PCR négatif ou une attestation de

vaccination. Le coût d'acquisition du test PCR est très cher, d'où l'augmentation des prix de ce dernier. De plus, le choix stratégique mondial est d'aller vers la vaccination". Dans cette logique, ce dernier a, lors de la présentation sur la situation épidémiologique, montré l'engouement observé ces dernières semaines sur les sites de vaccination. Pour lui, "cela témoigne de l'adhésion des populations à aller se faire vacciner, c'est un constat qui montre également que nos

populations ont compris la nécessité d'aller vers cette voie". Par ailleurs, lors de ce point- presse, les ministres présents ont tour à tour été appelés à réagir aux différentes questions les concernant. Notons aussi que cette communication gouvernementale, qui s'est déroulée deux jours avant l'échéance du 15 décembre, a pour objectif de donner un coup d'accélérateur à la campagne de vaccination en cours dans l'ensemble du pays.